

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enseignement supérieur

Les inscriptions au test d'orientation du secteur de la santé, désormais élargi aux candidats dentistes, s'ouvrent le lundi 4 avril 2016

Appliqué depuis 2013 pour accéder aux études de médecine, le test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) s'élargit cette année à la dentisterie. Il peut être passé le 4 juillet et/ou le 5 septembre 2016 dans une des 5 universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent les études concernées. Les inscriptions s'ouvrent ce lundi 4 avril.

Dès l'année académique 2016-2017, avoir passé le test d'orientation du secteur de la santé sera **obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux études de 1^{er} cycle tant en sciences médicales qu'en sciences dentaires**. Fournir l'attestation de participation effective au test lors de l'inscription compte en effet parmi les conditions d'accès aux études visées.

Concrètement et de manière générale, l'obligation s'applique à **toute personne qui souhaite s'inscrire pour la première fois en 1^{re}, en 2^e ou en 3^e bachelier de médecine ou de dentisterie** dans une des 5 universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui organisent ces cursus : UCL, ULB, ULg, UMONS et UNamur.

Au-delà du test, le TOSS fait partie d'un dispositif plus global d'accompagnement des étudiants en sciences de la santé. Son objectif consiste à permettre à ces derniers d'**évaluer leur maîtrise des prérequis** aux études envisagées et de prendre part, si nécessaire, à des **activités de remédiation** adaptées.

Le TOSS livre une information pertinente sur les chances qu'on a de réussir son 1^{er} bachelier et ses résultats peuvent donc être utilisés par les candidats. D'après les conclusions de [son évaluation](#), menée en 2015, le test **augmente en effet de 13 % la qualité des prévisions sur la réussite** par rapport à une prévision basée exclusivement sur le profil individuel de l'étudiant (données socioéconomiques, familiales, parcours scolaire, etc.).

Le TOSS, en vue des inscriptions pour l'année académique 2016-2017, aura lieu le **4 juillet** et le **5 septembre 2016** dans les 5 universités concernées. **Les inscriptions, qui se font exclusivement en ligne, seront ouvertes à partir du lundi 4 avril 2016**. La participation aux frais d'organisation (30 €), payable uniquement en ligne et par carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou carte Bancontact/Mistercash, est remboursée à toute personne ayant participé de manière effective au test, sur simple demande à introduire également en ligne.

Toutes les informations utiles (y compris l'accès aux inscriptions), de même que des questionnaires d'entraînement, sont disponibles sur le site web de l'ARES à l'adresse : <http://toss.ares-ac.be>.

CONTACT :

Benjamin Stewart / T. +32 2 225 45 94 / benjamin.stewart@ares-ac.be

PHOTOS :

Plusieurs photos d'illustration peuvent être téléchargées à la [rubrique presse de la partie TOSS du site web de l'ARES](#)

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 20 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

Pour en savoir plus : www.ares-ac.be